

17 mars 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le lundi 17 mars 1873

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures.

Plusieurs pétitions sont présentées, y compris une pétition présentée par l'hon. M. Ferrier et signée par presque 5,000 habitants du Québec qui sont en faveur d'une loi interdisant les boissons enivrantes.

* * *

TITRES

L'hon. M. MILLER demande au leader du gouvernement au Sénat si le gouvernement du Canada a reçu des instructions du département des Colonies en ce qui concerne les titres honorifiques des Lieutenant-Gouverneurs de plusieurs des provinces de la Puissance depuis la dépêche envoyée par le duc de Buckingham le 24 juillet 1868, dans laquelle il fait part de la joie de Sa Majesté à l'égard de ses distinctions. Le sénateur explique sa motion en disant qu'il a remarqué que les Lieutenant-Gouverneurs des différentes provinces, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, prenaient le titre de « Son Excellence » lors d'événements officiels et non officiels alors qu'ils devraient plutôt adopter le titre de « Son Honneur » conformément à la dépêche en question. Le Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Écosse n'a jamais adopté ce titre lorsqu'il agissait en sa qualité officielle, même s'il aurait pu l'utiliser en vertu de son poste comme commandant en chef des Forces de Sa Majesté dans la Puissance.

L'hon. M. CAMPBELL répond qu'on n'a pas reçu de dépêche depuis celle qui a été mentionnée, mais que celle-ci stipulait clairement que le titre « Son Honneur » devrait être utilisé pour les Lieutenant-Gouverneurs. Il ne peut pas concevoir comment une personne occupant le poste de Lieutenant-Gouverneur peut accepter de se faire donner un autre titre que celui que la Reine lui a donné.

* * *

DISTRIBUTION POSTALE

En réponse à l'hon. M. Read,

L'hon. M. CAMPBELL dit que le gouvernement n'a pas

l'intention actuellement d'établir un système de distribution postale dans la Puissance en raison des coûts élevés que cela engendrerait probablement, à savoir entre \$70,000 et \$100,000.

* * *

RÉSIDENCES OFFICIELLES

L'hon. M. READ demande également si le gouvernement a l'intention de construire, dans la capitale, des résidences officielles pour les ministres. Il ajoute qu'il pose cette question dans l'intérêt du pays, car si de telles résidences sont construites, les ministres seraient toujours enclins de rester dans la capitale.

L'hon. M. CAMPBELL répond par la négative; il ajoute que la construction de telles résidences serait très souhaitable.

* * *

COMITÉS PERMANENTS

Sur motion de l'hon. M. CAMPBELL, la constitution des comités permanents de la Chambre est adoptée conformément à l'avis inscrit au *Feuilleton*.

* * *

MESSAGE

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général:

Honorables Messieurs du Sénat,

Je vous remercie cordialement de votre adresse et des assurances d'appui qu'elle contient. Je compte avec confiance sur votre assistance dans mes efforts pour l'avancement des intérêts de la Puissance.

La séance est levée.